



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge du grand âge

Question au Gouvernement n° 3734

Texte de la question

PRISE EN CHARGE DU GRAND ÂGE

M. le président. Avant de lui donner la parole, je suis heureux de souhaiter la bienvenue à M. Luc Lamirault, devenu député de la troisième circonscription d'Eure-et-Loir le 22 janvier dernier, en remplacement de Mme Laure de La Raudière. *(Applaudissements sur plusieurs bancs.)*

M. Luc Lamirault. Je vous remercie, monsieur le président. Je tiens avant tout à vous dire ma fierté en tant que nouveau député et ma fierté d'appartenir au groupe Agir ensemble.

Ma question s'adresse à M. le ministre des solidarités et de la santé. En 2018, le Président de la République pointait un échec collectif dans la prise en charge du grand âge et annonçait un projet de loi pour répondre au nouveau risque que représente la dépendance. Je suis conscient que la crise sanitaire a retardé l'examen de ce texte, mais l'urgence n'a pas disparu. Aujourd'hui, 1,4 million de Français ont plus de 85 ans, et ils seront plus de 5 millions en 2060.

Or le nombre de professionnels au service des personnes âgées est insuffisant. Ces métiers souffrent d'un manque d'attractivité et de reconnaissance, ce qui rend le recrutement et la gestion du personnel très difficiles. Je veux ici saluer leur dévouement ; ils sont en première ligne durant la crise. Nous ne pouvons accepter que de nombreux seniors vivent totalement isolés à cause du manque d'aides à domicile dans nos territoires.

Comme vous le savez, le financement est un enjeu crucial puisque les salaires des aides à domicile, et plus généralement des professionnels du grand âge, sont très bas. Le Parlement a voté en octobre un budget de 150 millions d'euros pour cette année, auxquels s'ajouteront 200 millions l'année prochaine, afin de revaloriser les salaires des aides à domicile. L'objectif est de les augmenter de 15 %.

Les départements et les associations qui gèrent les aides à domicile ont besoin d'être rassurés : quels seront les moyens dont ils disposeront pour attirer davantage de collaborateurs ?

M. Jean-Paul Lecoq. Il faut augmenter les salaires !

M. Luc Lamirault. Par quels mécanismes pourront-ils mettre en œuvre cette revalorisation ? Quelle est la feuille de route du Gouvernement dans les prochains mois pour gérer cette urgence ? Les personnes âgées, leurs aidants et l'ensemble du secteur attendent un calendrier précis, qui puisse être appliqué rapidement et soit à la hauteur de la création de la cinquième branche de la sécurité sociale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Agir ens et sur quelques bancs du groupe LaREM. – M. Benoît Simian applaudit également.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, *ministre déléguée chargée de l'autonomie*. Monsieur le député, cher Luc Lamirault, permettez-moi de vous féliciter à mon tour pour votre prise de fonctions.

M. Pierre Cordier. Dans le cas présent, il n'y a pas eu d'élection partielle !

Mme Brigitte Bourguignon, *ministre déléguée*. Je vous remercie de votre question, qui me permet d'abord de rendre une nouvelle fois hommage aux personnels de l'aide à domicile qui prennent soin de nos compatriotes âgés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Leur activité est essentielle ; elle le sera d'autant plus que comme vous l'avez dit, dans cinq ans, le grand âge concernera 1 million de personnes supplémentaires tandis que 100 000 personnes de plus seront en perte d'autonomie. Nous avons donc un grand chantier devant nous. Nous nous employons à relever le défi : j'ai fait samedi dernier un point d'étape sur le plan d'action pour les métiers du grand âge et de l'autonomie. Nous n'attendons pas et notre travail n'est pas suspendu à une date, puisqu'il a déjà commencé.

Nous avons travaillé dans l'urgence pour renforcer les ressources humaines du secteur, en mobilisant Pôle emploi et les ARS – agences régionales de santé – auprès des établissements médico-sociaux, afin qu'ils puissent recruter. La plateforme de recrutement porte ses fruits ; elle a notamment permis la mobilisation des étudiants qui suscite, d'après les échanges très nourris que j'ai eus sur le terrain, la construction de vocations heureuses.

De tels dispositifs contribuent à faire évoluer le regard que nous portons sur ces métiers. Leur reconnaissance passera aussi par la carte professionnelle, qu'ils attendent depuis très longtemps et que nous sommes en train d'instaurer. Nous allons par ailleurs lancer une campagne de communication pour améliorer leur image, nous adaptons les formations aux enjeux de demain en augmentant leurs capacités d'accueil – 16 000 places supplémentaires ont été créées –, et nous diversifions les voies d'accès, notamment par l'apprentissage.

Enfin, le salaire de ces professionnels va augmenter de manière significative, d'abord en EHPAD, et ensuite pour les aides à domicile, grâce à la prime covid-19 déjà délivrée puis par un cycle de revalorisations salariales historique, que j'ai engagé en mobilisant l'enveloppe de 200 millions d'euros par an liée à la création de la branche autonomie – vous l'avez rappelé –, qui viendra en complément du financement des départements.

Vous le voyez, monsieur le député, le Gouvernement est à l'œuvre pour soutenir ces métiers, et je veux saluer son action avec vous. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Agir ens. – M. Thierry Benoit applaudit également.*)

Données clés

Auteur : [M. Luc Lamirault](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3734

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : Autonomie

Ministère attributaire : Autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 février 2021](#)